



## UNION DEPARTEMENTALE FO DE L'ESSONNE

12, PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91034 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

TEL : 01 60 78 15 57

mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com) - site <http://www.udfo91.fr>

### Le Gouvernement aurait trouvé la solution...

Le cynisme est au rendez-vous.

Au moment où le confinement devient de plus en plus autoritaire et que le maintien au travail aussi, même pour des secteurs qui ne sont pas prioritaires dans la vie de tous les jours ;

Au moment où le bilan s'alourdit ;

le Gouvernement a trouvé la « solution » contre le coronavirus.

En discussion, l'augmentation du temps de travail, l'imposition des congés, la suspension des élections professionnelles... voire même un impact sur la rémunération type prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et intéressement, dans le cadre d'un texte sur l'urgence sanitaire.

Est-ce l'heure pour faire cela ?

L'Union Départementale FO de l'Essonne condamne cette attitude qui favorise et dédouane les entreprises au détriment des salariés. Au passage, il faut rappeler que des élections Comités Sociaux et Economiques devaient se terminer le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après plus d'une année et demi pour le faire, où sont les sanctions pour ceux qui ne les ont pas faites ?

Cette mise en place de cette instance « fourretout » a permis d'éliminer les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT), ainsi que les Délégués du Personnel (vraie proximité avec de vraies prérogatives). En ce moment, une vidéo circule sur l'empêchement fait à un délégué de visiter ses collègues qui travaillent dans des conditions ne permettant pas les distances minimales à respecter, recommandées. Les élus du personnel ont un mandat pour représenter les salariés. Personne ne peut remettre en cause leur légitimité. Ni un employeur, ni la police... les prérogatives des élus existent. La loi, elle s'applique et on la respecte.

L'Union Départementale FO de l'Essonne condamne toute forme de pression ou d'intimidation faite contre ses délégués, les élus issus de ses listes, mais aussi à l'ensemble des représentants du personnel, qui ont pour mission de veiller « aux grains ». Elle condamne, aussi, toute tentative de remise en cause de quelques dispositions que ce soit du code du travail, du statut de la fonction publique et de ses trois versants, des conventions collectives et des accords d'entreprise.

COMMUNIQUE



Deux lettres ont déjà été adressées au Préfet de l'Essonne, la 1<sup>ère</sup> par l'Union Départementale FO de l'Essonne et la 2<sup>ème</sup> par l'Union Départementale des Retraités FO 91 (en PJ), pour alerter l'administration de la situation qui se dégrade.

L'Union Départementale FO de l'Essonne ne suspend pas son activité et continuera à se faire le relai de ses militants mobilisés pour la défense de leurs collègues.

Le retour des instances de proximité et destinées à la sécurité et aux conditions de travail doit être à l'ordre du jour, dans le public, comme dans le privé. Leur utilité est démontrée.

La priorité est, aujourd'hui, de donner tous les moyens nécessaires à ceux qui sont en première ligne pour l'ensemble de la population et d'en terminer avec l'exposition de personnes qui effectuent des travaux, non prioritaires, dans un seul but mercantile. Les antagonismes persistent, faire croire au contraire n'est qu'enfumage.

PJ :

- ✓ Lettre de l'UD FO 91 au Préfet
- ✓ Lettre de l'UDR FO 91 au Préfet

**Contact : Christophe LE COMTE (Secrétaire Général UD FO 91) : 06-68-66-25-24**